



LE PLAN DE DEPLACEMENTS DES JEUNES EN PICARDIE

POUR LES TECHNICIENS

QUEL OBJECTIF ?

Réduire l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements des jeunes vers leur établissement scolaire (école, collège, lycée) ou péri-scolaire (centre de loisirs, centre culturel, association sportive,...) en favorisant les trajets à pied, à vélo, en transport en commun, en covoiturage...

QUELS AVANTAGES ?

- **Lutter contre la pollution** en diminuant les émissions de polluants sur les trajets.
- **Pratiquer une activité physique quotidienne** recommandée pour une meilleure santé.
- **Eduquer les jeunes à la sécurité routière** en faisant découvrir, à pied ou à vélo, les règles à respecter et les dangers de la route.
- **Gagner du temps** en accompagnant chacun son tour les jeunes.
- **Economiser** de l'argent car les déplacements alternatifs (vélo, marche, bus...) sont bien moins chers que la voiture individuelle.
- **Préserver le cadre de vie** en profitant de l'espace à pied, en vélo ou en transport collectif.

QUELLE METHODOLOGIE ?

Phase 1 : La préparation

- **Constituer une équipe de travail** de manière à faire du Plan de Déplacements de Jeunes (PDJ) une démarche partenariale associant les élus, les techniciens des communes, les chefs d'établissements, les parents, les enseignants et les animateurs de centres de loisirs.
- **Nommer un référent** chargé de coordonner les différents acteurs impliqués, de tenir un agenda des actions menées, de contrôler l'avancée des actions...
- **Etablir un diagnostic** de la situation par la **collecte** et l'**analyse** de différentes données :
 - ✓ les habitudes de déplacements des familles : modes de transport, freins, motivations,
 - ✓ l'évaluation de la sécurité et des conditions d'accès en fonction du mode de déplacements et du trajet choisis,
 - ✓ la localisation du domicile des jeunes par rapport à l'établissement...

Ce travail permet ensuite d'évaluer les résultats du PDJ en comparant les habitudes de déplacements des familles avant et après sa mise en oeuvre.

Phase 2 : L'expérimentation

Une phase test est lancée. Il faut pour cela informer, sensibiliser et impliquer des volontaires.

- **Choisir des actions diversifiées** et adaptées aux particularités du site (urbain ou rural), à l'établissement, à l'âge des jeunes...
 - ✓ **La marche, le vélo, les rollers, la trottinette...**
 - ✓ **L'autobus pédestre**: des lignes, des arrêts, des horaires de passages... Des parents volontaires conduisent tour à tour et à pied un groupe d'enfants à l'école,
 - ✓ **L'autobus cycliste**: le même principe que l'autobus pédestre, mais à vélo !!!
 - ✓ **Le covoiturage**: à tour de rôle, les familles se relayent pour conduire au sein d'une même voiture, plusieurs passagers empruntant des itinéraires identiques,
 - ✓ **Les transports en commun**: ensemble, accompagnés d'adultes pour les plus petits, les jeunes voyagent, commencent ou terminent ainsi leurs trajets,
 - ✓ **Actions de communication.**
- **Aménager** les abords des établissements en allongeant la durée des feux piétons, en modifiant les horaires de passage des transports en commun, en traçant une bande cyclable...

Phase 3 : Le bilan et la pérennisation

- **Evaluer**: faire le bilan de l'expérimentation: qu'est-ce qui a fonctionné, quelles sont les erreurs à ne plus commettre, que doit-on modifier pour être plus performant... ?
- **Pérenniser**: reconduire l'action d'une année à l'autre en communiquant et en informant régulièrement le plus grand nombre.



LE PLAN DE DEPLACEMENTS DES JEUNES EN PICARDIE

POUR LES TECHNICIENS

En tant que technicien de votre collectivité, vous jouez un rôle-clé dans l'élaboration d'un Plan de Déplacements de Jeunes. Vous êtes, en effet, l'**interface** « Chargé de mission » qui coordonne les actions et les personnes ressources engagées dans l'élaboration d'un Plan de Déplacements des Jeunes (PDJ).



Photo CPJE des Pays de l'Aisne

Aménagement aux abords de l'école La Providence - Laon

Quel que soit le service auquel vous appartenez, vous pouvez être investi par les élus de votre collectivité dans la mise en place d'un ou plusieurs Plans de Déplacements de Jeunes (PDJ).

Phase 1 : La préparation

- A la demande de l' élu, vous initiez le projet et communiquerez pour ce faire avec les services de l'Education, l'Environnement, la Voirie, les Sports et les Loisirs. Vous déterminez la stratégie à suivre.

- En lien avec les différents services, vous apportez des éléments objectifs permettant de choisir les établissements où mettre en place le PDJ.

- Vous pouvez également, si le projet est approuvé par un établissement scolaire ou de loisirs, par un groupe de parents ou par la collectivité, être investi de la fonction de Chargé(e) de Mission « Mobilité Douce » ou « écomobilité ». Vous pourrez alors :

- ✓ effectuer le **diagnostic des conditions de circulation et de sécurité** au sein du périmètre scolaire et autour des lieux de loisirs. Ce diagnostic élémentaire permet de révéler des besoins d'aménagement. Dès lors, les services concernés sont interpellés à votre demande. Vous pouvez aussi avoir recours à l'avis des associations formées à l'écomobilité,
- ✓ mener une réflexion sur l'accessibilité des parcours domicile-école.

- Vous êtes le coordinateur des différents services municipaux impliqués dans l'élaboration du PDJ.

- A ce titre, vous coordonnez les réunions du groupe de travail afin de relever les décisions prises en commun et dont la réalisation fait appel à l'un ou l'autre des services municipaux.

Par exemple : l'intervention du service de la voirie est requise dans le cas de l'adoption d'une ligne d'autobus pédestre pouvant nécessiter un aménagement particulier, comme la pose de panneaux de signalétique marquant les arrêts.

- Vous interviendrez également auprès du groupe de travail pour signaler/indiquer la faisabilité d'une modification ou d'une réalisation.

- Les différents services à impliquer :

- ✓ Environnement,
- ✓ Enfance et Education pour les établissements scolaires,
- ✓ Sports, Loisirs et Culture pour les lieux centres d'éducation et de Loisirs ou d'éducation culturelle des jeunes,
- ✓ Communication pour les actions de sensibilisation, pour la publication des documents de promotion du PDJ, pour la réalisation de la signalétique...
- ✓ Voirie pour les éventuels aménagements sur les parcours empruntés par les enfants,
- ✓ Police municipale,
- ✓

Vous pourrez demander l'appui des services de l'intercommunalité, voire du Conseil Général.



Phase 2 : L'expérimentation

Suite à ce travail préalable d'élaboration du PDJ, **une phase test** sera mise en place et il sera profitable à l'ensemble du projet qu'un « débriefing » ait lieu à l'issue de cette phase entre vous, les parents d'élèves et la communauté éducative afin de relever les éventuelles difficultés rencontrées mais aussi les points forts remarquables.

En fonction de l'analyse des résultats de cette phase test, vous pourrez aider vos élus à prendre les décisions nécessaires à l'amélioration et au renouvellement des actions expérimentées.

Phase 3 : Le bilan et la pérennisation

La désignation d'un(e) technicien(ne) chargé(e) de projet « Ecomobilité des jeunes », interface entre la collectivité et l'établissement demandeur du PDJ est une condition déterminante du succès de son élaboration et de son fonctionnement. Par conséquent, cette personne est indispensable à la reconduction annuelle de l'expérimentation et à sa diffusion dans d'autres établissements.

Des réunions pourront être organisées entre les différents services afin de dresser une évaluation du PDJ : sur la base d'un bilan d'étape réalisé en cours d'année et d'un bilan final à l'issue de la phase test. Cette démarche d'évaluation permettra, d'une part de valider et de reconduire les actions réussies, et d'autre part de proposer des modalités d'amélioration en cas d'écueils du PDJ.

Lorsqu'un aménagement particulier est nécessaire, votre rôle d'interface est essentiel : vous mobilisez le ou les services concernés et coordonnez l'ensemble des actions.



Au Collège Louise Michel de Saint-Just-en-Chaussée (60), la mise en place du Plan de Déplacements de Jeunes a permis la création d'un nouveau passage pour piétons.